

AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC
N° 2023 – TEMP 51

Demande présentée le : 21 avril 2023
Par : madame ERNOUF Elisabeth
sis : 43 rue de la Fontaine à JUZIERS (78)
Au bénéfice d' : elle-même
Adresse :
Surface occupée : un camion et matériaux divers

Le maire,

Vu la demande d'autorisation d'occuper le domaine public susmentionnée,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8, L 581-18 et R 581-55 à R 581-79,

ARRETE

Article 1 : L'entreprise RMP Bâtiment est autorisée à occuper le domaine public avec un camion pour les travaux de réfection du garage sis 43 rue de la Fontaine à JUZIERS.

du 09 au 26 mai 2023 de 08 à 17 heures 00

Article 2 : Ces travaux nécessiteront :

- Interdiction de stationnement à proximité du 43 rue de la Fontaine à JUZIERS.
- La circulation sera maintenue durant toute la durée des travaux.
- La signalisation est à la charge de l'entreprise RMP Bâtiment.
- Information écrite par la cliente madame ERNOUF Elisabeth des riverains les plus proches susceptibles d'être embarrassés par la gêne occasionnée.

Article 3. L'entreprise est occupante temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 4. Monsieur le commissaire de police, M. le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressée.

A JUZIERS, le 04 mai 2023

Le maire, Ketty VARIN

